CSE
TGV AXE EST

LE COMITÉ SOCIAL & ÉCONOMIQUE

Le 1er janvier 2018, le gouvernement a instauré dans les entreprises une instance unique de représentation du personnel :
le comité social et économique (CSE).

Depuis le 1er janvier 2019, les CSE ont été mis en place à la SNCF.

LES CONSÉQUENCES

Les trois anciennes instances - les délégués du personnel (DP), le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et le comité d'entreprise (CE) - ont fusionné.
Cette fusion a eu un impact fort sur les moyens temps de vos représentants du personnel mis à disposition par l'entreprise pour être aux côtés des salariés.

CONCERNANT LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

Les réunions des délégués du personnel d'hier ont été remplacées par un outil informatique nommé RIC, reprenant les questions posées par les élus du CSE et auxquelles la direction répond par mail dans un délai de dix jours.
C'est pour cela qu'il est essentiel de vous rapprocher de vos élus CSE, CSSCT et RPX afin de pouvoir poser vos questions.

POUR L'UNSA-FERROVIAIRE

Le contact humain en proximité est notre boussole.

Vos représentants utilisent des outils comme les audiences ou les demandes de concertation immédiate afin de porter vos revendications et questionnements auprès de l'entreprise.

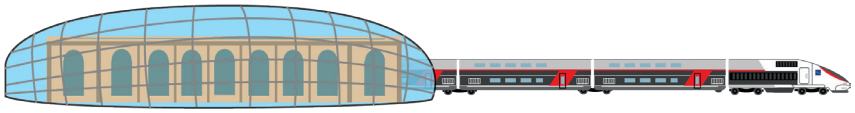

CSE TGV AXE EST

VOS REPRÉSENTANTS UNSA AU CSE TGV AXE EST

ÉLUS AU CSE

EXÉCUTION

TITULAIRES

Laurent BERTHIER
berthier.l@unsa-ferroviaire.org
07 87 36 14 57

SUPPLÉANTS

Alexandre ITHIER
alexandre.ithier@sncf.fr
07 61 43 52 67

MAÎTRISE

TITULAIRES

Médéric LENOIR
mediericlenoirunsa@gmail.com
06 14 98 18 16

SUPPLÉANTS

Karim OUZAGHLA
karim.ouzaghla@sncf.fr
06 16 82 51 26

CADRES

TITULAIRES

Christophe SEICHEPINE
christophe.seichepine@sncf.fr
06 11 93 92 21

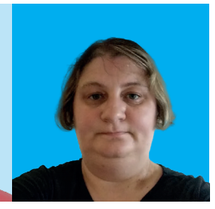

Bettina GEROLT
bettina.gerolt@sncf.fr
06 11 93 89 79

SUPPLÉANTS

Julien GUEHO
julien.gueho@sncf.fr
06 22 20 75 43

REPRÉSENTANT SYNDICAL

Romain BONNEFOY
r.bonnefoy.unsa@gmail.com
06 84 75 22 56

RPX

IRT PARIS EST

Médéric LENOIR
mediericlenoirunsa@gmail.com
06 14 98 18 16

Fernanda BOITEL
fernanda.boitel@sncf.fr
06 64 03 14 22

IRT LORRAINE

Romain BONNEFOY
r.bonnefoy.unsa@gmail.com
06 84 75 22 56

Christophe DEMANGEON
christophe.demangeon@sncf.fr
06 11 93 96 40

IRT ALSACE

Florence CASTILLE
florence.castille@sncf.fr
06 28 56 27 38

Hervé ORGEL
herve.orgel@sncf.fr
07 83 39 95 61

MEMBRES DE LA CSSCT

Laurent BERTHIER
berthier.l@unsa-ferroviaire.org
07 87 36 14 57

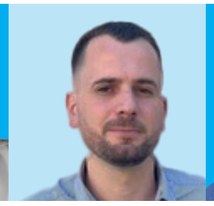

Alexandre ITHIER
alexandre.ithier@sncf.fr
07 61 43 52 67

Karim OUZAGHLA
karim.ouzaghla@sncf.fr
06 16 82 51 26

INSTANCE COMMUNE CCGPF

Laurent BERTHIER
berthier.l@unsa-ferroviaire.org
07 87 36 14 57

MEMBRES DES COMMISSIONS

FORMATION

Christophe SEICHEPINE
christophe.seichepine@sncf.fr
06 11 93 92 21

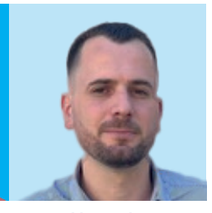

Alexandre ITHIER
alexandre.ithier@sncf.fr
07 61 43 52 67

CIAL *

Alexandre ITHIER
alexandre.ithier@sncf.fr
07 61 43 52 67

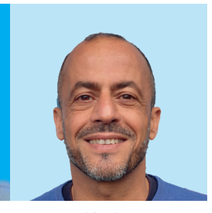

Karim OUZAGHLA
karim.ouzaghla@sncf.fr
06 16 82 51 26

**commission d'information et aide au logement*

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

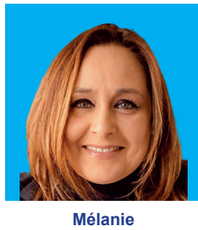

Mélanie BENJADDI
melanie.benjaddi@sncf.fr
06 14 25 37 42

Florence CASTILLE
florence.castille@sncf.fr
06 28 56 27 38

BUDGET

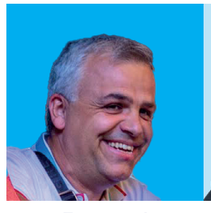

Emmanuel LEPERS
lepers.m.unsa@gmail.com
06 16 32 47 44

Nathalie FIERS
nathalie.fiers@sncf.fr
06 13 99 84 41

ÉCONOMIQUE

Florence CASTILLE
florence.castille@sncf.fr
06 28 56 27 38

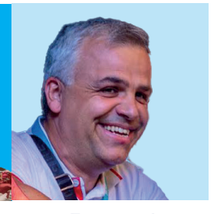

Emmanuel LEPERS
lepers.m.unsa@gmail.com
06 16 32 47 44

LES REPRÉSENTANTS
DE PROXIMITÉ

Quel est le rôle essentiel des représentants de proximité (RPX) désignés par le CSE ?

Ils constituent un relais entre les salariés et les élus au comité social économique

Ils peuvent :

- **Participer aux inspections ou visites en santé, sécurité et conditions de travail, ainsi qu'aux enquêtes à la suite d'un accident de travail d'un salarié ;**
- **Proposer des mesures d'amélioration de l'organisation du travail ou des postes de travail (de leur initiative ou à la suite d'un accident de travail).**

LA COMMISSION SANTÉ,
SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

La commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) est un organe du CSE. Cette commission est présidée par l'entreprise. Elle est composée de membres élus au CSE et de RPX désignés de chaque organisation syndicale présente dans ledit CSE.

Ses membres sont désignés par le CSE. Cette commission se voit confier une partie des attributions du CSE afin de ressembler à l'ancienne instance qu'était le CHSCT.

Ses membres veillent à la sécurité et la santé des salariés tout en contribuant à l'amélioration des conditions de travail. L'ensemble des élus du CSE peut déposer un droit d'alerte en cas de danger grave et imminent.

RÉFÉRENT HARCÈLEMENT
ET AGISSEMENTS SEXISTES

- La loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018 a instauré l'obligation de nommer au sein de chaque CSE un référent « Harcèlement sexuel et agissements sexistes » pour que soit mieux traité ce sujet sensible et souvent occulté par l'entreprise.
- Dès la mise en place des nouveaux CSE en janvier 2019, l'UNSA-Ferroviaire a bien mesuré l'importance de ce nouveau rôle.
- **L'accord égalité professionnelle femme/homme et mixité 2021-2024 a permis d'aller au-delà du Code du travail et de désigner ainsi deux référents par CSE.**